

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	Mme Isabelle BRUYNEEL	Mme Petya MARINOVA
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Christian MANCIP	TRAMIER	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	M. Edouard SCHMID
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	Mme Sandrine SAEZ
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	Mme Geneviève SIAUD
Mme Christelle ABATE	M. Gilles MANCEL	M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

2023 PVL 068

**OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
DONNEURS DE SANG – ANNEE 2023**

Rapporteur : Madame Christelle ABATE

Avec l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 28 février 2023, le conseil municipal est appelé à entériner l'octroi d'une subvention à l'association Donneurs de Sang pour l'année 2023 d'un montant de 80.00 €.

Le Conseil Municipal
Le Rapporteur entendu,
Délibère et décide

- **D'octroyer à l'association Donneurs de Sang une subvention communale pour l'année 2023 d'un montant de 80.00 €**

- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal**

Monsieur le Maire

F. TENON

*Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées
et que la délibération a été transmise en préfecture*

Vu la secrétaire de séance :
Mme Noëlla ROMMEL



Pour	21 - (Mme ROMMEL ne prend pas part au vote)
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023